

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 2078 accordant un congé de trois mois à M. Berridot-Bourrely, chef de bureau

n° 2078

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
26 novembre 1947

Numéro JO  
n° 11 du 30/11/1947

Date du numéro  
30 novembre 1947

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884:

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

In congé de convalescence de trois mois, pour en jouir à Meudon (Seine-et Oise), est accordé à M. BerridotBourrely, chef de bureau de 1er classe de administration générale des colonies, en service au cercle de Djibouti.

#### Art. 2

M. Berridot-Bourrely, accompagné de son enfant âgé de 13 ans, se ren dra à son lieu de congé par première occa sion maritime et voyagera en C classe aux frais du budget local (classé 1er « B »).

#### Art. 3

— La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.**